

Communauté de Communes
Les Portes du Poitou



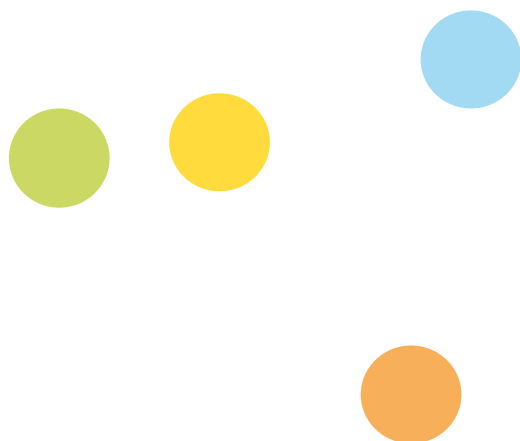
Projet éducatif

COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES DU POITOU
2, Place de la Promenade 86220 Dangé Saint Romain
Tel / Fax : 05.49.19.72.14 / Courriel : ccvienneetcreuse@wanadoo.fr



SOMMAIRE

I - L'Organisateur, la Communauté de Communes « Les Portes du Poitou » ...	4
II – Les Intentions Educatives	6
III – Les Moyens Développés.....	7



I - L'Organisateur, la Communauté de Communes « Les Portes du Poitou »

La communauté de communes « Les Portes du Poitou » est située au nord du département, comprenant 17 communes rurales et périurbaines.








Les arrêtés préfectoraux n° 2012-D2/B1-047 du 3 décembre 2012 et n° 2012-D2/B1-053 du 28 décembre 2012 portent création de la Communauté de Communes « Les Portes du Poitou » résultant de la fusion des Communautés de Communes Vienne et Creuse et Mable et Vienne.

Elle comprend les communes de :

ANTRAN, BUXEUIL, DANGE SAINT ROMAIN, INGRANDES SUR VIENNE, LEIGNE SUR USSEAU, LES ORMES SUR VIENNE, LEUGNY, MONDION, OYRE, PORT DE PILES, SAINT CHRISTOPHE, SAINT GERVAIS LES TROIS CLOCHERS, SAINT REMY SUR CREUSE, SERIGNY, USSEAU, VAUX SUR VIENNE, et VELLECHES.

La Communauté de Communes a pour objet d'associer des communes au sein d'un espace de solidarité, en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace.

Elle exercera de plein droit, aux lieux et places des communes membres, pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire, les compétences suivantes en matière Enfance Jeunesse :

-  Organisation et gestion d'accueil et d'animations pour les enfants de 3 à 18 ans, en dehors des périodes scolaires, dans le cadre des accueils de loisirs sans hébergement.
-  Soutien à l'Association des Familles Rurales uniquement dans le cadre d'un conventionnement avec la Caisse d'Allocations Familiales.
-  Relais d'Assistants Maternels.
-  Soutien au Réseau d'Aides Spécialisées à l'Enfance en Difficulté mettant en œuvre des interventions spécifiques auprès des élèves en difficulté scolaire, scolarisés dans les écoles du premier degré situées sur le territoire de la communauté.
-  Prise en charge des dépenses d'investissement de la Classe d'Adaptation située à DANGE SAINT ROMAIN.
-  Participation financière aux charges de fonctionnement pour les écoles accueillant des enfants résidant sur le territoire communautaire, en classe spécialisée ou adaptée.
-  Subventions aux actions pédagogiques, culturelles et sportives des collèges publics et privés installés sur le territoire communautaire. Les subventions ne s'adressent qu'aux élèves résidant sur le territoire communautaire.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES DU POITOU

2, Place de la Promenade 86220 Dangé Saint Romain

Tel / Fax : 05.49.19.72.14 / Courriel : ccvienneetcreuse@wanadoo.fr

☀️ Subventions aux maisons familiales rurales qui justifient de la présence d'un ou plusieurs élèves résidant sur le territoire communautaire.









COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES DU POITOU

2, Place de la Promenade 86220 Dangé Saint Romain




Tel / Fax : 05.49.19.72.14 / Courriel : ccvienneetcreuse@wanadoo.fr

II – Les Intentions Educatives

Consciente de l'importance de la place des jeunes dans la vie locale, la Communauté de Communes a mis en place une commission jeunesse qui, en concertation avec les acteurs jeunesse, a élaboré un nouveau projet éducatif et y a édicté les intentions éducatives qu'elle souhaite voir développer sur son territoire. Le Projet Educatif repose ainsi sur 6 grands principes :

-  Développer l'autonomie des enfants et des jeunes
-  Rendre l'enfant et/ou l'adolescent citoyen
-  Favoriser l'accès au plus grand nombre aux activités culturelles, physiques et de loisirs.
-  Développer le respect entre les enfants et les générations
-  Maintenir l'enfant au cœur du projet (besoin, rythme, envie ...)
-  Découvrir et utiliser les ressources du territoire en favorisant sa découverte

Ce projet s'inscrit dans une phase de développement autour de trois axes :

-  Offrir des accueils accessibles à tous avec une politique tarifaire adaptée,
-  Accueillir les enfants de 3 à 18 ans,
-  Etre au plus proche de la population par la mise en place de transport.

III – Les Moyens Développés

La Collectivité possède de nombreux atouts sur son territoire pour développer une politique jeunesse adaptée aux besoins et aux envies des enfants et des jeunes.

Le RAM :

Une antenne à Usseau et une antenne aux ormes, toutes deux animées par des animatrices spécialisées dans la petite enfance.

Les ALSH :

Agréés par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative) et la Protection Maternelle et Infantile (Service petite enfance du Conseil Générale de la Vienne).

- Les ALSH de Dangé St Romain (3 – 12 ans et 12 – 18 ans)
- L'ALSH d'Ingrandes Sur Vienne (3 – 14 ans)

Les ressources financières :

La collectivité met à disposition des moyens financiers conséquents et adaptés à chaque structure afin de pouvoir répondre de manière adéquate aux demandes du public tout en conciliant une fiscalité adaptée aux réalités économiques.

Les ressources humaines :

La collectivité met à disposition des structures du personnel compétent et diplômés afin de répondre aux problématiques de terrain et à la réglementation en vigueur.

Chaque structure a un directeur dédié et des animateurs en fonction des capacités de chaque site.

Avec la BAFA citoyen, la collectivité entend donner les moyens aux jeunes de se former aux métiers de l'animation.





Les différents services de la collectivité peuvent être aussi être une source de richesse et d'inspiration pour les ALSH : la médiatrice du livre et le service environnement peuvent contribuer au bon fonctionnement de ces structures.

Tarifs en fonction des QF

Pour répondre à la demande des partenaires financiers et notamment de la Caisse d'Allocations Familiales et la Mutualité Sociale Agricole, la collectivité a mis en place des tarifs en fonction du quotient familial afin de permettre à tous de pouvoir fréquenter les accueils.

Partenariat

La collectivité a contractualisé avec la CAF, la MSA et le Conseil Générale :

-  Prestations de Service Ordinaire (prestation horaire)
-  Convention Atlas (aide au quotient inférieur à 600)
-  Contrat Enfance Jeunesse (Aide au développement)
-  Aides aux vacances (aide au quotient inférieur à 450)

La collectivité peut aussi s'appuyer sur les trois collèges situés à Dangé Saint Romain et à Saint Gervais Les Trois Clochers mais aussi sur la Maison Familiale Rurale ainsi que sur les nombreuses associations sportives, jeunesses et culturelles qui maillent le territoire. Avec ses structures sportives (piscines, gymnases ...) elle dispos de nombreuses ressources pour proposer des activités diverses et variées.

Ce projet s'inscrit dans une démarche plus globale de Projet Educatif Territorial qui sera développé suite à la réflexion menée concernant la réforme du rythme scolaire appliquée dans notre territoire en mars 2014.

Ce projet a été mis à jour suite aux propositions de la réunion de la commission jeunesse du 14 février 2013 et approuvé par le conseil communautaire réunion en session le xx/xx/2013

Les ACTEURS Jeunes au sein du territoire « Les Portes du Poitou »



Légende :



ALSH 3 – 12 ans



ALSH 12 et plus



RAM



AFR



Collège - MFR



Piscines

COMMUNAUTE DE COMMUNES LES PORTES DU POITOU

2, Place de la Promenade 86220 Dangé Saint Romain

Tel / Fax : 05.49.19.72.14 / Courriel : ccvienneetcreuse@wanadoo.fr